

Les équipes en charge de la rédaction du mensuel féminin [CAUSETTE](#) (siège à Paris), placé en liquidation judiciaire dans le courant du mois de janvier 2018, ont annoncé qu'elles comptaient porter plainte contre le cofondateur et copropriétaire des droits attachés à la marque Causette, accusé par les collaborateurs d'"abus de bien social" et de "recel d'abus de bien social". L'intéressé a réagi en annonçant qu'il envisageait à son tour de porter plainte pour "dénonciation calomnieuse et tentative d'extorsion". www.causette.fr